

# Baromètre 2024

## Les moyens des enseignants du primaire pour l'achat de fournitures et de ressources numériques pédagogiques

Avant-propos	2
Résultats principaux	3
Pistes d'interprétation des résultats	4
Solutions envisageables	7
Conclusion et recommandation	8
Verbatims d'enseignants répondants	9
Résultats détaillés	13
Question 1 : Adéquation budget et besoins	13
Question 2 : Dotations annuelles pour les ressources numériques éducatives	14
Question 3 : Sources de financement	15
Question 4 : Type d'établissement	16
Question 5 : Distribution des dépenses sur deniers personnels	17
Question 6 : Distribution du besoin budgétaire perçu (ressources numériques pédagogiques)	18
Question 7 : Champ libre pour commentaire ou remarque	19
Contexte juridique et budgétaire	20
Contacts Tralalere	21

Auteurs :

**Serge Versillé** - Directeur du pôle plateformes éducatives - société Tralalere

**Lunise Marquis** - Directrice communication, marketing, et diffusion - société Tralalere



# Avant-propos

Tralalere est une Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale (ESUS) de 40 personnes, qui crée des ressources pédagogiques numériques et audiovisuelles, à destination des enseignants et des élèves, et parfois des familles. Nous avons déjà eu la chance de réaliser des ressources utilisées par des dizaines de milliers d'enseignants, et des millions d'élèves. Pour autant, rien ne nous prédestinait à faire une étude d'une telle ampleur.

À force que des enseignants nous disent qu'ils achetaient nos ressources sur leurs deniers personnels, et comme nous ne trouvions pas d'étude complète ou récente à ce sujet, nous avons voulu essayer de quantifier ceci. Les enseignants achètent-ils en majorité des ressources et fournitures pour leurs élèves de leur propre poche ? Quelle est la réalité du phénomène ? Quelle est son ampleur ?

Nous avons publié le questionnaire ayant recueilli les réponses à ces questions un samedi matin de décembre, depuis nos petits comptes Instagram (moins de 500 followers à ce moment-là) et Facebook, sous forme de story. Nous espérions recueillir quelques dizaines de réponses, au mieux 100 si nous avions de la chance.

Douze heures plus tard, nous avons déjà dépassé les 1 000 répondants. Quand nous avons fermé le questionnaire au bout de 72h, 1 787 enseignants avaient répondu à cette étude, et 213 de plus ont répondu en janvier à l'étude complémentaire visant à faire émerger les paramètres d'une solution qui correspondrait aux besoins des enseignants. Qu'autant d'enseignants aient pris le temps de répondre signifie bien sûr que le sujet est important pour eux, mais également que les résultats de cette étude sont statistiquement solides, avec des marges d'erreur faibles.

**Les réponses démontrent qu'il y a un problème sous-jacent beaucoup plus important que ce que nous imaginions, qui touche une immense majorité d'enseignants et interroge jusqu'à la notion même d'égalité des chances en primaire.**

Si ce problème relève pour vous de l'évidence, vous pouvez aller directement à l'analyse et à la recommandation de solution qui la conclut.

Cette solution proposée est inspirée des nombreuses remarques et suggestions formulées par les enseignants, ainsi que par un questionnaire complémentaire auquel 213 autres enseignants ont répondu en janvier 2025. Une solution correspondant à leurs attentes peut être mise en place à budget constant pour le MENJ.

Des résultats détaillés sont également publiés dans cette étude. Nous tenons disponible pour les membres de la presse, et les enseignants actifs sur les réseaux sociaux souhaitant communiquer sur ce rapport, les données anonymisées complètes, ainsi que les éléments d'analyse et de vérification (écrivez à [presse@tralalere.com](mailto:presse@tralalere.com)).

## Résultats principaux

Plus de 92,2% (marge d'erreur de 1,24%) des enseignants de maternelle et d'élémentaire déclarent dépenser de l'argent de leur poche pour que leurs élèves bénéficient de ressources pédagogiques numériques et que la classe dispose de fournitures complémentaires.

La dépense moyenne annuelle d'un enseignant du premier degré sur ses deniers personnels, au bénéfice de ses élèves, est de 297€ en moyenne (marge d'erreur de 15€) avec une grande variabilité entre les enseignants, la somme médiane se situant à 200€. 17% des enseignants dépensant sur leurs deniers personnels déclarent dépenser 500€ ou plus annuellement au bénéfice de leurs élèves, avec la dépense la plus élevée dépassant 2 000€ par an. Ces dépenses couvrent les ressources pédagogiques et les fournitures, et parfois même du mobilier.

Seuls 25 enseignants, soit 1.4% des répondants, déclarent que le budget qui leur est alloué via la dotation de leur école leur permet de couvrir l'ensemble des besoins pédagogiques de leur classe.<sup>1</sup>

Les enseignants évaluent leurs besoins budgétaires supplémentaires, au-delà de leur dotation actuelle, à 33,2€ par élève environ (marge d'erreur de 3,9€) soit environ 15€ pour les ressources pédagogiques numériques et un peu plus de 18€ pour les fournitures. Ils souhaiteraient à 84% une dotation par l'État pour ce budget complémentaire, avec gestion directe (80,4%) et libre (90,7%) de ce budget par les enseignants au bénéfice de leurs élèves. 72% accepteraient d'avancer eux-mêmes les coûts et d'être remboursés sur facture pour être autonomes, et 76% de ceux-ci préféreraient des remboursements gérés localement.

89.6% des enseignants souhaiteraient également que les dépenses sur fonds personnels qui pourraient continuer à être faites soient à minima exemptées de TVA et reconnues comme des dons donnant droit à un crédit d'impôt.

<sup>1</sup> Ce résultat inclut les répondants qui indiquent avoir tout de même besoin d'une prise en charge supplémentaire de leurs dépenses par leur mairie et/ou leur coopérative scolaire. Ces cas ont été inclus, bien que la dotation dont ils bénéficient ne paraissent pas suffisante au sens strict, car ils bénéficient tout de même, d'une manière ou d'une autre, d'une prise en charge intégrale par la collectivité, sans qu'ils aient besoin de dépenser sur leurs deniers personnels. 23 autres répondants indiquent également que leurs besoins sont totalement couverts, mais indiquent ensuite dépenser sur leurs deniers personnels, en plus de modalités complémentaires de prise en charge précitées par leur mairie ou coopérative scolaire. Ces 23 répondants sont donc catégorisés parmi ceux estimant la prise en charge dont ils bénéficient comme à peu près correcte mais incomplète néanmoins. Au total, seuls 12 enseignants (8 en élémentaire public, 4 en élémentaire privé), soit moins de 0.7% des répondants, déclarent s'arrêter à leur dotation strictement et indiquent qu'elle couvre complètement leurs besoins.

## Pistes d'interprétation des résultats

Les écoles maternelles et élémentaires qui constituent en France le primaire ont pour particularité de dépendre financièrement des communes auxquelles elles sont rattachées, ceci allant de la construction de celles-ci à leur entretien et à la prise en charge de leurs dépenses de fonctionnement. Ceci est une obligation légale pour les communes, précisée dans le Code de l'Éducation, articles L212-1 à L212-15. Les salaires des enseignants restent quant à eux payés par l'État.

**Comment expliquer alors que seuls 1,4% des enseignants déclarent que leurs besoins pour s'équiper en ressources pédagogiques sont totalement pris en charge via les dotations consenties par les communes dont ils dépendent ?** Une proportion si faible aboutit à ce que les enseignants soient sous-équipés pour mener à bien leurs missions. Il est paradoxal que 7 002€ soient dépensés par élève de primaire, sans pour autant que l'immense majorité des enseignants puissent s'équiper et s'outiller pour faire classe efficacement, pour une économie apparente de l'ordre de 0,4% de ce montant.

Pour faire une analogie, qui imaginerait lancer la construction d'un bâtiment coûtant un million d'euros, et demander ensuite aux professionnels qui le construisent de choisir seulement la moitié des outils dont ils auraient besoin pour travailler du mieux possible, le tout dans le but d'économiser 4 000€ au bout du compte ? On peut penser que la qualité moindre des travaux réalisés, faute d'avoir tous les outils nécessaires, aboutirait en réalité à une perte de valeur bien supérieure aux quelques milliers d'euros supposément économisés.

Un élément pour tenter d'expliquer cet apparent paradoxe est que ces dépenses sont hors du champ de compétence des communes : une commune n'est pas décisionnaire pour les dépenses pédagogiques. Tel que défini dans le Code de l'Éducation, le pouvoir de décision relève en effet de la liberté pédagogique des enseignants, dans le cadre donné par le ministère de l'Éducation nationale et du projet pédagogique de chaque établissement. Les enseignants ne disposent pas de leur côté d'un budget discrétionnaire, hors dotation de leur école, pour l'achat de ressources numériques pédagogiques. Il existe donc une discontinuité : les payeurs ne sont pas décisionnaires, et les décideurs n'ont pas de budget dédié. Les conseils d'écoles où les enseignants se réunissent en théorie avec élus et représentants des parents d'élèves, et où ces sujets pourraient être débattus, ne sont jamais mentionnés par les enseignants ayant répondu à l'étude, soulignant leur absence d'impact significatif sur le terrain. On peut donc se poser la question du rôle des conseils d'école.

Cette distance entre décisions pédagogiques et décisions budgétaires aboutit dans les faits à une faible prise en charge des besoins en ressources numériques éducatives des enseignants par les communes. Ces dépenses sont pourtant nécessaires pour que les enseignants disposent des outils adaptés et puissent aider leurs élèves à progresser du mieux possible.

Pourquoi les ressources numériques éducatives aident-elles à mieux apprendre ? Prenons brièvement l'exemple de l'enseignement des langues vivantes. Cet enseignement bénéficie d'être dispensé avec des ressources multimédia interactives, qui permettent aux élèves d'entendre la langue apprise avec des accents de locuteurs natifs, de s'exprimer, de s'exercer sur des supports avec lesquels ils peuvent interagir collectivement et individuellement, etc, plutôt qu'avec simplement un manuel statique n'offrant pas tout ceci.

**Les enseignants eux-mêmes estiment ce poste de dépense essentiel au point d'y consacrer à une énorme majorité (92,2%) une somme substantielle sur leurs deniers personnels, dépensant 297€ en ressources numériques pédagogiques et en fournitures complémentaires pour leur classe.** Sur les 7.8% des enseignants qui ne dépensent pas leur argent personnel, une majorité (vraisemblablement 5 à 6% du total des répondants) déclarent l'avoir fait pendant plusieurs années avant de décider d'arrêter et de se limiter à leur dotation et aux financements qu'ils peuvent obtenir, et expriment une amertume quant à cette décision.

**Par ailleurs, les réponses des enseignants font émerger des variations énormes d'une commune à l'autre.** Des enseignants nous écrivent par exemple que passer d'une école à une autre, dans la commune voisine, peut faire varier les dotations d'un facteur 3 ou plus. À plusieurs reprises, **les enseignants ont estimé dans leurs réponses que l'insuffisance et la variabilité des dotations bafouent l'égalité des chances.**

Les coopératives scolaires, qui collectent des contributions volontaires des parents, pallient partiellement, pour 37,2% des enseignants, aux besoins de financement de ressources. Si cette solution est critiquable à plusieurs égards, force est de constater que c'est aujourd'hui la solution de très loin la plus fréquente et efficace pour permettre aux enseignants de s'équiper autrement que sur leurs deniers personnels. Le remboursement des enseignants sur présentation de justificatifs est également un mode de fonctionnement efficace, et serait à favoriser quelle que soit la solution globale qui pourra être mise en place.

Un élément très peu mentionné par les enseignants dans cette étude est l'action du MENJ pour équiper nationalement les enseignants avec des ressources numériques éducatives, avec des marchés comme les P2IA (Partenariats d'Innovation Intelligence Artificielle) et les BRNE (Banques de Ressources Numériques Éducatives). Le programme BRNE est représentatif de la limite de ces dispositifs. Tralalere peut ici partager l'exemple de sa plateforme d'anglais "I Love English School Numérique" pour le cycle 3 qui avait été sélectionnée dans les BRNE. En quatre ans d'existence, d'un millier d'enseignants utilisateurs la première année, cette plateforme était passée à près de 50 000 enseignants utilisateurs, essentiellement en CM1 et CM2. Cette plateforme se trouvait être la plus utilisée et la plus appréciée des enseignants, toutes matières et tous niveaux confondus. Le MENJ avait alors, sur cette solution et d'autres, réalisé le tour de force de faire émerger de nouvelles ressources numériques pédagogiques aux services des enseignants, et d'accompagner leur adoption à grande échelle.

Cependant, ce marché a dû finir au bout de la durée maximale initialement prévue, sans qu'une solution de continuité n'ait été mise en place pour que les enseignants puissent acquérir et continuer à utiliser ces ressources numériques éducatives.

D'un succès important, le terme BRNE est devenu synonyme d'une déception à tous les niveaux, des services du MENJ aux enseignants qui avaient passé du temps à découvrir ces ressources et à les intégrer à leur programmation pédagogique, en passant pas les académies qui avaient mis en place des actions de diffusion et de formation. Ce mode de financement est donc adapté pour faire émerger des innovations, mais nécessite un système permettant aux enseignants d'être autonomes et de disposer de budgets pour continuer à s'équiper des ressources qui leur sont utiles, au fil de l'évolution des besoins de leurs élèves.

**On peut donc observer un besoin important pour l'acquisition de ressources numériques éducatives et de fournitures complémentaires pour la classe, laissé en grande partie à la charge des enseignants eux-mêmes actuellement. Ceux-ci se dévouent et font don de leur argent personnel pour le bien de leurs élèves, mais se limitent également dans ce qu'ils achètent de ce fait. Ceci aboutit à un sous-équipement des enseignants, qui n'est pas optimal pour l'apprentissage des élèves.**

## Solutions envisageables

**Une solution de financement uniforme minimale est donc à définir et généraliser au plus vite, qui devra garantir à tous les enseignants et élèves du premier degré un accès à des ressources numériques pédagogiques et à des fournitures complémentaires, au-delà des manuels et des fournitures de base déjà couvertes dans les budgets existants.** Cette solution de financement ne doit pas constituer un nivellement par le bas qui aboutirait à la dégradation de l'enseignement pouvant être proposé actuellement dans beaucoup d'écoles, et ne devra donc en aucun cas remettre en cause la capacité des communes d'une part, et des parents qui le souhaitent au travers des coopératives scolaires d'autre part, à abonder le budget pédagogique des enseignants et des écoles.

**Ce financement devrait inclure à minima un budget de 15€ par an et par élève pour les ressources numériques, et un de 18,2€ pour la part de dépenses des enseignants concernant des fournitures pouvant aller jusqu'à du petit mobilier.** Une remarque récurrente des enseignants qui disposent d'un financement de leur commune était que celui-ci était souvent associé à la contrainte de commander dans un catalogue unique proposé par une tierce partie. Les enseignants parlant de ceci indiquent que les prix pratiqués dans ces catalogues semblent anormalement élevés. Les enseignants souhaitent pouvoir exercer leur liberté pédagogique pleinement en choisissant leurs ressources et fournitures librement. Le remboursement sur factures, tel que pratiqué par les coopératives scolaires, semble autant la méthode la plus simple à mettre en place que celle pouvant garantir au mieux la liberté pédagogique des enseignants.

**Une solution à l'échelle nationale dotant chaque professeur d'un budget permettant l'acquisition de ressources numériques pédagogiques à sa discrétion serait une solution probablement plus facile à mettre en place de manière réellement généralisée et égalitaire.** C'est également celle qui a la faveur de 84% des enseignants interrogés. Sachant que le coût annuel pour la scolarisation d'un élève de primaire est estimé à 7002€ par le MENJ, trouver 33,2€ par élève et par an reviendrait à réaffecter moins de 0,5% du budget existant par élève. La cour des comptes relève dans son rapport d'avril 2024 que des sommes beaucoup plus importantes restent inutilisées d'année en année au sein du budget de l'Éducation nationale, au titre de la formation en particulier. Une partie de ces sommes pourraient ainsi être réaffectées.

Une mesure comparable semblait envisagée par le MENJ jusqu'à 2024 via un dispositif nommé "compte ressources" proposant un budget aux enseignants dédié à l'acquisition de ressources numériques pédagogiques. Ce dispositif a été suspendu sine die à l'automne 2024, dans le contexte d'instabilité et de déficit que la France subit. Cette suspension laisse le problème du déficit de financement des ressources numériques pédagogiques sans solution.

## Conclusion et recommandation

La situation actuelle de l'école primaire est paradoxale à plusieurs égards :

- Le métier d'enseignant connaît un déficit d'attractivité, avec des salaires faibles comparés à nos voisins de même niveau économique, mais 92,2% des enseignants français dépensent de l'ordre de 300€ chaque année pour mieux pouvoir faire classe.
- Des sommes importantes sont dépensées régulièrement pour équiper en matériel informatique les écoles, mais en laissant ces matériels sous-utilisés en l'absence de capacité réelle des enseignants à acquérir des ressources pédagogiques numériques.
- Des enquêtes internationales sévères sur la qualité de l'éducation en France se succèdent, attestant d'une baisse du niveau des élèves, mais une solution financée et généralisée qui permettrait d'apporter une amélioration claire à la fois du point de vue de l'égalité des chances et du point de vue de la réussite scolaire se fait attendre.

**La mise en place d'une mesure par le MENJ garantissant un financement minimum à chaque enseignant, en plus de ce dont ils disposent actuellement, de l'ordre de 33,2€ par élève et par an pour couvrir les besoins en ressources numériques éducatives et en fournitures de classe complémentaires, apporterait une première solution égalitaire et efficace.** 80,4% des enseignants souhaiteraient pouvoir gérer directement ce budget et choisir librement ce qu'ils achètent avec (90,7%), au bénéfice de leurs élèves. 72% accepteraient d'avancer eux-mêmes les coûts et d'être remboursés sur facture plutôt que de bénéficier d'un paiement direct par l'État qui restreint leur liberté de choix ou qui complexifie le processus d'acquisition. 76% de ceux-ci préféreraient des remboursements gérés localement, si possible par l'établissement.

Cette solution peut être mise en place dès 2025, à périmètre budgétaire constant, via la réallocation de crédits chroniquement sous-utilisés et déjà affectés à la formation dans le budget du MENJ (cf [Cour des Comptes](#)), une réaffectation que les enseignants eux-mêmes accueilleraient favorablement à 75,8%. Les enseignants pourraient ainsi être informés dès le début du printemps 2025. Ceux-ci pourraient alors planifier avec un budget clair les ressources pédagogiques numériques qu'ils pourront utiliser dès la rentrée d'août 2025 et les fournitures qu'ils pourront prévoir d'utiliser en classe. Un mécanisme permettant le remboursement sur facture des enseignants par leur établissement, ou potentiellement une avance.

89.6% des enseignants souhaiteraient également que les dépenses sur fonds personnels, qui pourraient continuer à être faites en complément de cette dotation supplémentaire, soient à minima exemptées de TVA et reconnues comme des dons donnant droit à un crédit d'impôt, ces dépenses étant réalisées au bénéfice des apprentissages de leurs élèves, sans que les enseignants en tirent eux-mêmes un bénéfice à titre personnel. Cette mesure complémentaire ne saurait cependant être considérée comme suffisante ou remplacer la mise en place d'un budget national complétant les dotations existantes, à hauteur de 33,2€ par élève, dès la rentrée scolaire 2025.

## Verbatims d'enseignants répondants

*Dans ma ville nous n'avons aucun budget de la mairie pour des ressources pédagogiques numériques. Je les finance avec ma coop de classe ou alors mes deniers personnels (cette année ça va être mes deniers)*

–  
*Grosses différences de dotations entre les écoles REP et non REP sur la commune. Et grosses différences entre les écoles de grandes villes (ici 35€ par élèves depuis plus de 20 ans malgré l'inflation !!!) et celles de villages (dotation pouvant aller jusqu'à 3000€ par classe par an !). 400€ sur deniers persos. Coopérative scolaire de 200€ par an, qui ne rembourse que du consommable.*

–  
*Évitez de dépenser votre argent perso sans se faire rembourser par la coop, même si les CPC vous disent «non mais c'est pas très cher ce jeu, on peut investir dedans»... On n'a aucune reconnaissance dans ce métier, on gagne une misère. Maintenant, je me dis que si je n'ai pas, je ne fais pas.*

–  
*On a 21€ par élève trop peu pour acheter manuel, cahier, matériel de manipulation et matériel d'arts. Je ne peux faire classe correctement que si j'ajoute 500€ de ma poche ce n'est pas normal !*

–  
*Nous sommes très gâtés par notre mairie dont l'école est la priorité et qui nous suit et nous fait toujours confiance.*

–  
*Aujourd'hui je fais sans cesse des arbitrages pour aller à l'essentiel car les dotations sont en baisse mais c'était bien pire lorsque que j'étais dans une petite école rurale (privée)... 🥺 le rêve avoir vraiment les moyens financiers de mes ambitions pédagogiques 💕*

–  
*Il y a ce qu'on achète concrètement et tout ce qu'on récupère, qu'on fabrique le week-end...*

–  
*La question ne se pose pas que sur le numérique, mais sur toutes les fournitures améliorant le bien-être en classe et adaptations aux élèves avec des besoins spécifiques.*

–  
*Étant enseignante spécialisée rattachée à 3 écoles je n'ai pas de classe à proprement dit et donc tous les frais sont à ma charge.*

–  
*La coop sert uniquement pour les élèves, on ne considère pas qu'acheter des ressources soient valables chez nous. La dotation de la mairie est inchangée depuis 15 ans alors que le coût des cahiers spécialement a augmenté de manière incroyable ces 5 dernières années. Du coup, notre dotation mairie sert uniquement à payer les fournitures. Et tout le reste (albums, livre des maîtres, méthodes, etc) doit être financée personnellement ou pas achetée.*

*La coopérative scolaire peut absorber une partie des dépenses, mais le reste est à notre charge. Beaucoup d'achats sont nécessaires pour équiper correctement une classe. Cela se sent quand on arrive dans une nouvelle classe : le collègue précédent repart avec tout ce qu'il a acheté sur ses deniers personnels et on voit bien qu'il ne reste pas grand chose.*

–

*Public/privé est un mauvais questionnement. Par contre urbain/rural et taille de la commune est une vraie question je pense. Je suis privilégiée mais étant parisienne mon budget vient surtout des forfaits communaux, le budget des parents passant sur l'achat de manuels, le renouvellement du mobilier des classes quand c'est nécessaire et les gros travaux d'entretien de l'école.*

–

*Les prix sont démentiels sur les catalogues que nous devons utiliser.*

–

*J'ai arrêté de dépenser sur mes deniers depuis quelques années mais c'était le cas avant.*

–

*Moi j'ai le budget le souci c'est le moyen d'y accéder (choix des fournisseurs) j'ai donc plus vite fait d'acheter avec mes sous.*

–

*En fait ce qui me pose le plus de soucis c'est la flexibilité budgétaire. J'ai la chance de travailler dans une commune de gauche qui alloue un budget important à l'éducation. Le souci c'est que c'est One-shot pour les commandes matériels en mai pour l'année suivante et one-shot pour le financement numérique. Il faut rédiger un appel à projet l'année N-1 et on obtient, ou pas, les financements 6 mois plus tard. Du coup c'est impossible d'être réactif par rapport aux besoins des élèves. Pourtant, nous serions bien aidés si nous pouvions acheter du matériel de différenciation très rapidement en fonction des besoins des enfants. Je précise que je travaille dans un établissement en quartier politique de la ville et que nos ressources de coopérative scolaire sont plutôt faibles. 150€ par an. Cette année j'ai déjà dépensé 30€ en trousse pharma pour la classe de découverte et 50€ en jeux de cour de récréation. Il me reste 70€ pour une sortie au musée.*

–

*Un budget dépendant de la mairie me semble obsolète. Où est l'égalité des chances ? Certaines mairies n'ont pas l'envie d'investir dans leur école. En milieu rural, l'accès à tout est un coût difficile à supporter (transport, non priorité aux lieux etc) Je n'ai pas de solution miracle mais une indépendance financière me semblerait une piste.*

–

*Je suis en REP et plutôt très bien doté niveau budget/élève mais devoir passer par des marchés spécifiques tellement chers c'est très très dommage*

–

*La disparité entre écoles est énorme.*

–

*On donne de notre temps mais également énormément de notre argent personnel car sans cet investissement, personnellement je ferai peu de choses et cela me désole...*

–

*PE débutante je trouve le système budget classe /coopérative / mairie ultra opaque*

–

*Budget différent en fonction des mairies : injustice nationale*

–  
Les projets «financièrement raisonnables et justifiés» devraient être pris en charge par la collectivité.

–  
La dotation mairie est souvent insuffisante et la coop, malgré les heures de gestion qu'elle nécessite en pur bénévolat, ne permet pas certains achats... On est donc obligé de mettre de sa poche pour travailler dans des conditions correct. J'essaie de le faire le moins possible...

–  
Les classes sont dépendantes des choix des mairies et de la coop, les différences entre les écoles publiques (matériel, aides, COOP, vétusté des locaux) sont flagrantes d'un village à un autre, et même dans un même RPI

–  
On achète même des meubles pour nos classes

–  
Prévoir un budget spécifique «ouverture de classe»

–  
Les PE qui ont de l'ancienneté ou qui ont été remplaçant pourront facilement vous le dire : selon les mairies et cartes scolaire les dotations n'ont rien à voir ! J'ai déjà vu des écoles (2023) n'ayant que des feuilles, des stylos, un vieux tableau noir qui accroche, un vieil ordinateur et des manuels de français... Pas de vidéo-projecteur ni même de manuel ou de matériel de mathématiques. Pourtant dans une autre école pas si loin en terme de kilomètres tout l'inverse : TNI, 12 tablettes Ipad, 2 ordinateurs fixe, des manuels dans chaque domaine, des fichiers, du matériel de manipulation, même des petit robots de programmation appartenant à l'école ! Ces deux établissements accueillent des élémentaires et ont le même nombre de classe, elles sont dans la même circonscription. Leur différence vient de la mairie et du public accueilli...

–  
Je ne comprends pas qu'une ville mette des tableaux numériques dans toutes les classes sans logiciels ou ressources numériques adaptées !

–  
Le matériel coûte cher et les dotations ne permettent pas de s'adapter aux nouvelles pédagogies, sans compter le matériel informatique obsolète ( impossible de travailler avec ce qui existe, quand cela existe (!) dans les écoles).

–  
Enseignante depuis 25 ans, j'ai arrêté de payer perso depuis 2 ans ! Zut de devoir tout acheter moi même

–  
En étant en REP+ avec une très grand disparité (ex plusieurs non ou petits lecteurs en cm1) le besoin de matériel pédagogique qu'on ne passe pas des heures à créer serait un plus énorme

–  
Les dotations mairie par enfant sont très différentes d'une commune à l'autre. Dans ma commune c'est 25€ par enfant, certains ont 14€,ou 70€. L'inégalité des chances commence là.

–  
Je suis dans le privé et très loin des écoles privées que l'on voit à la télé. Ma CE vient de nous annoncer qu'on n'avait plus de budget de classe car l'école n'avait plus d'argent. De nombreuses familles ne payent pas la cantine ou les frais de fonctionnement. Donc j'avais droit à 100€ par an et ben rien.

–  
*Mairie ignore nos demandes. Pas de coop ici car climat défavorisé, équipements obsolètes... Quand on change d'école, on recommence souvent à dépenser personnellement pour nos élèves...*

–  
*Je voudrais pouvoir acheter tout ce que je veux sur Internet et magasin pas juste dans les catalogues mairies où les prix sont exorbitants ! Je ne peux pas m'abonner à des sites Internet etc c'est très pénible*

–  
*À mes débuts je suis allée jusqu'à 1000€ Aujourd'hui, j'ai arrêté de me dire que je bossais pour une ONG ; c'est 0€ Mais c'est frustrant.*

–  
*J'ai la chance d'avoir une mairie qui aide et malgré cela, beaucoup de choses sont achetées personnellement (livres, support flexible, aides pédagogiques...)*

–  
*Maintenant, je mets une cinquantaine d'euro sur mes deniers persos, mais bien plus il y a qqs années. L'éducation nationale est tout sauf nationale, beaucoup de différences selon les municipalités.*

–  
*Petite école de campagne, aucun budget, aucune aide de l'OGEC (qui sont outrés d'ailleurs quand j'achète des trucs pour ma classe)*

–  
*Il n'y a rien de national dans la répartition des moyens puisque c'est municipal. Quid de l'égalité des chances ?*

–  
*Le budget alloué par ma mairie (dans les 3 plus grandes villes françaises) ne me permet de commander que ce qui est dans le catalogue du partenaire. Tout ce qui est abonnements, ressources numériques, certaines méthodes... Ne sont pas pris en charge.*

–  
*Si je veux travailler correctement, je ne demande même plus de budget, j'achète directement moi-même...*

–  
*Gros problème entre communes pour une école qui se devrait la même pour tous. Avec 20€ par élève ou 60€ on ne fait pas les mêmes commandes ....*

–  
*La mairie nous donne 13,50 pour les fournitures et 15 pour la librairie. Dans le top 5 des villes de haute Garonne, ville plutôt bourgeoise.*

–  
*Quasi aucun achat numérique fait par ma commune. Cela fait plus de 10 ans que je demande un vidéo-projecteur pour ma classe en investissement. Jamais honoré... on a pu avoir une classe numérique mobile ( dossier de subvention fait par nos soins) on a 10 pc portables mais la mairie refuse d'acheter des logiciels. On fait dans le gratuit uniquement.*

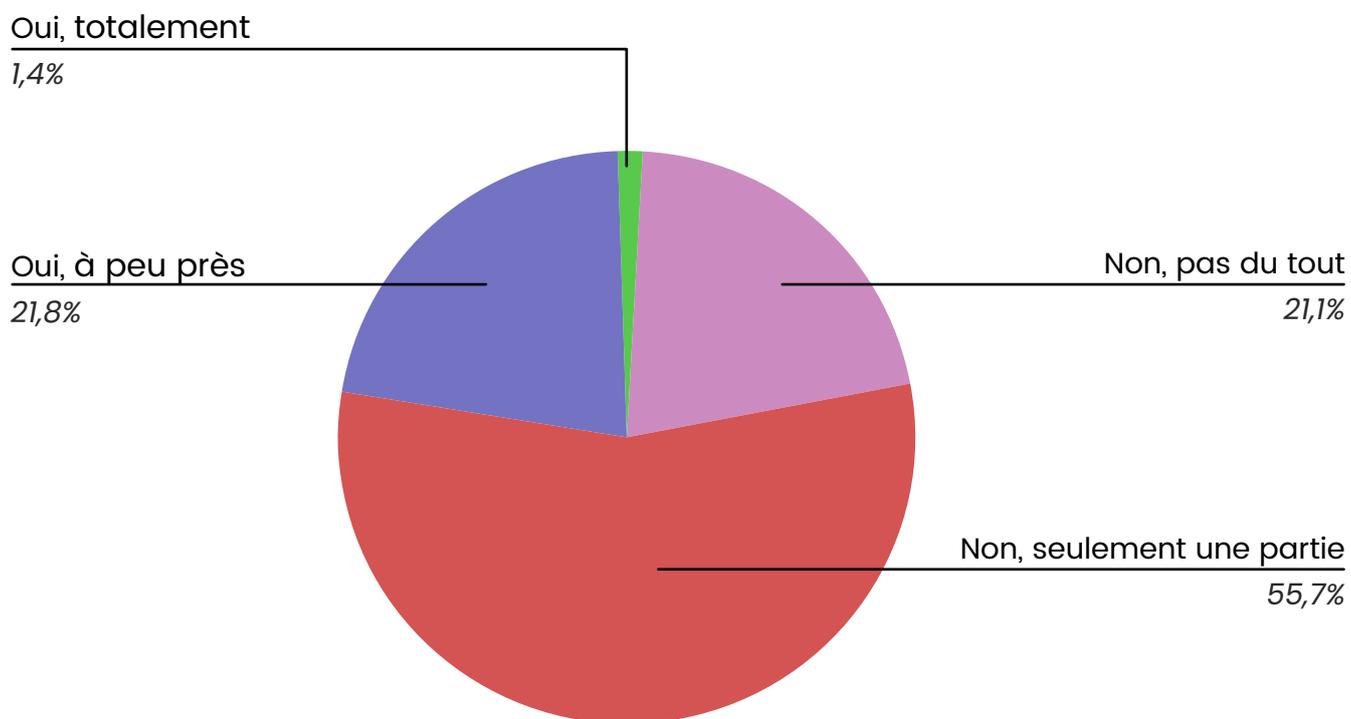
## Résultats détaillés

### Question 1 : Adéquation budget et besoins

Question posée (QCU, obligatoire) :

“Le budget de votre école vous permet-il d’acheter toutes les ressources et fournitures que vous souhaiteriez raisonnablement avoir pour votre classe ?”

Non, pas du tout	377	21,1%
Non, seulement une partie	996	55,7%
Oui, à peu près	389	21,8%
Oui, totalement	25	1,4%



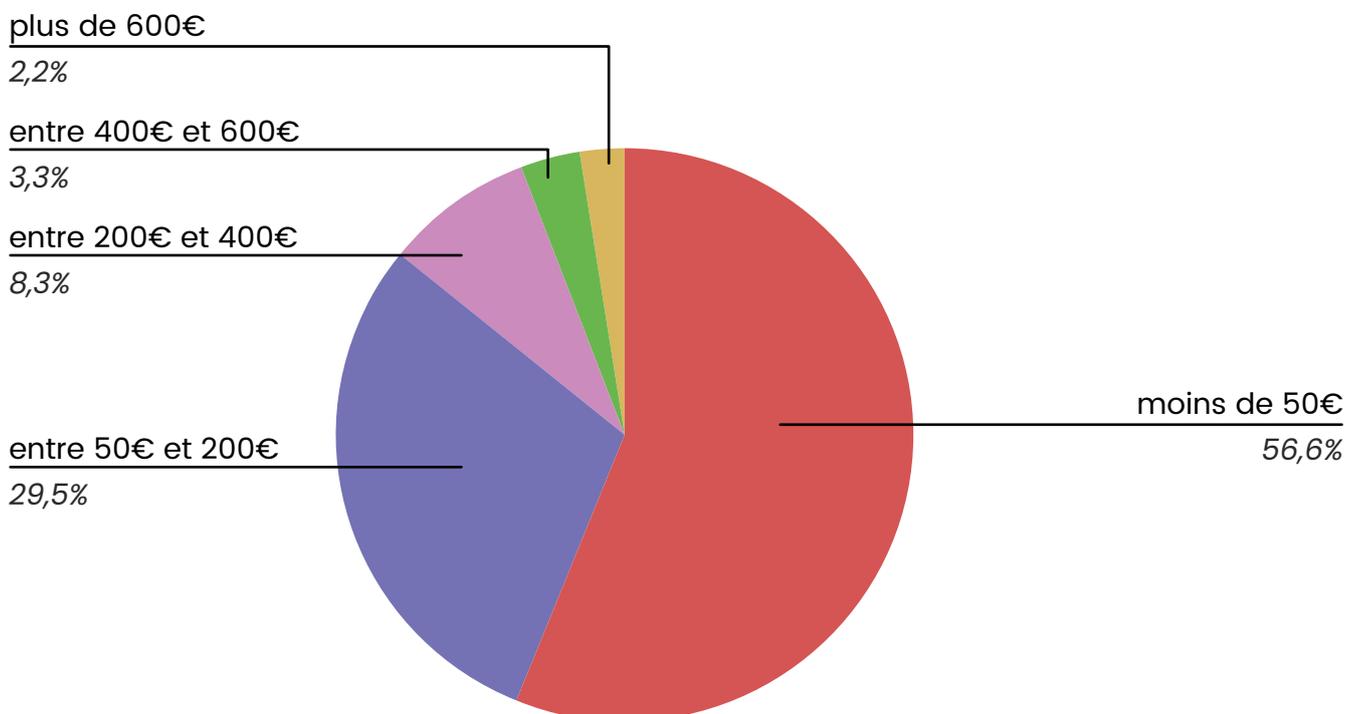
## Question 2 : Dotations annuelles pour les ressources numériques éducatives

Question posée (QCU, obligatoire) :

“À combien se monte la dotation annuelle pour votre classe que vous pouvez réaliste-ment allouer à des ressources pédagogiques numériques ?

(hors manuels et fournitures diverses)”

moins de 50€	1011	56,6%
entre 50€ et 200€	528	29,5%
entre 200€ et 400€	149	8,3%
entre 400€ et 200€	59	3,3%
plus de 600€	40	2,2%



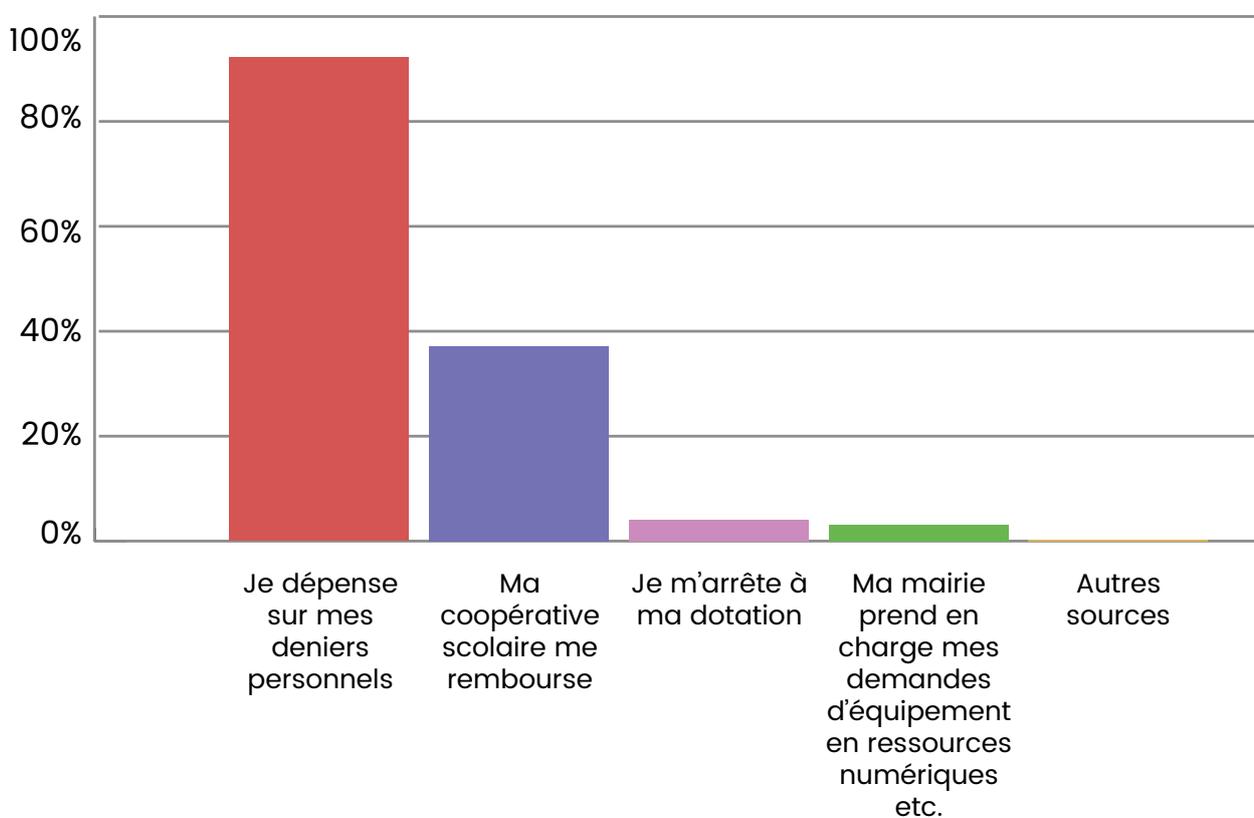
On peut observer que la somme totale reçue par les 1000 enseignants les moins bien dotés équivaut à la somme reçue par les 100 les mieux dotés.

### Question 3 : Sources de financement

Question posée (QCU, obligatoire) :

“Comment faites-vous pour ce qui n’est pas couvert par votre dotation ?  
(plusieurs réponses possibles)”

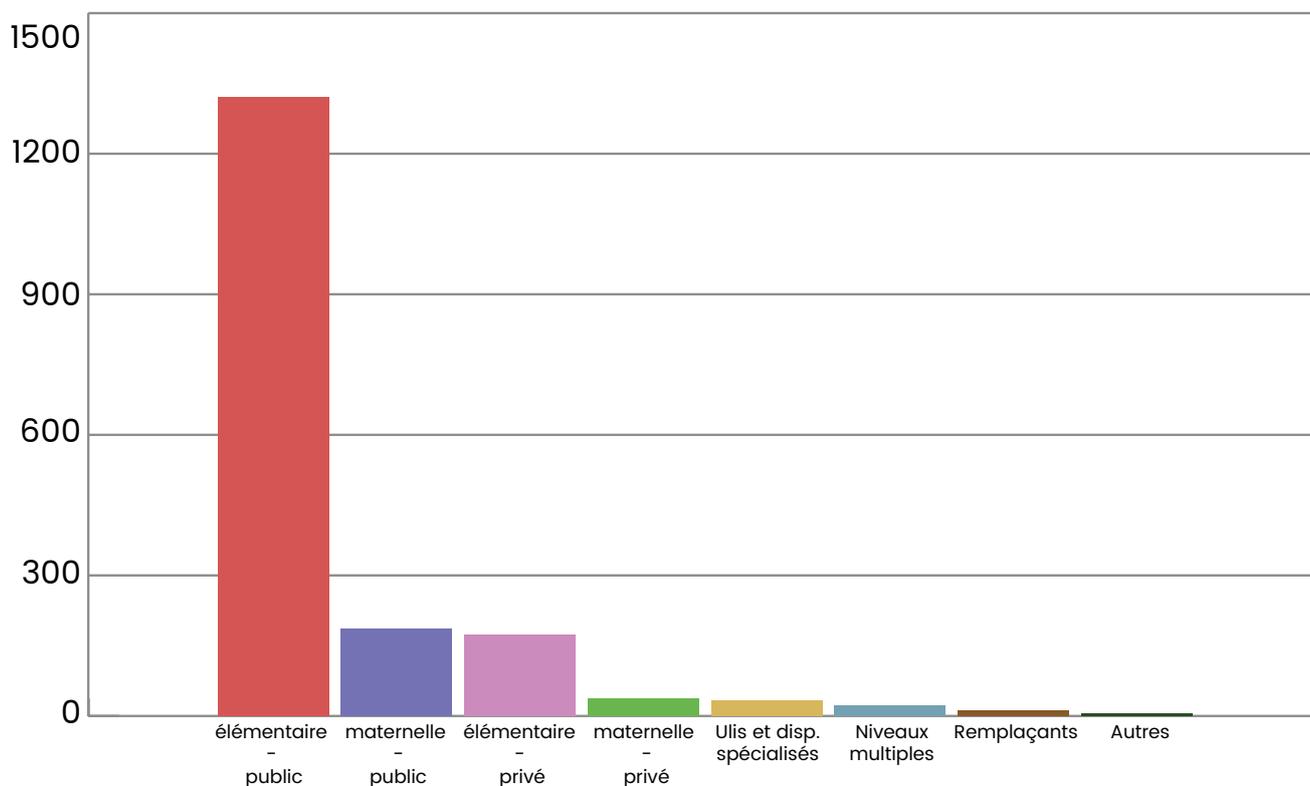
Je dépense sur mes deniers personnels	1648	92,2%
Ma coopérative scolaire me rembourse	664	37,2%
Je m’arrête à ma dotation	73	4,1%
Ma mairie prend en charge mes demandes d’équipement en ressources numériques etc.	55	3,1%



## Question 4 : Type d'établissement

Question posée (QCU avec 4 choix possibles ou réponse libre, obligatoire) :  
"Vous êtes "

en élémentaire dans le public	1320
en élémentaire dans le privé	186
en maternelle dans le public	173
en maternelle dans le privé	37
<i>Réponses libres groupées par type</i>	
Ulis et disp. spécialisés	32
Niveaux multiples	22
Remplaçants	12
Autres	5

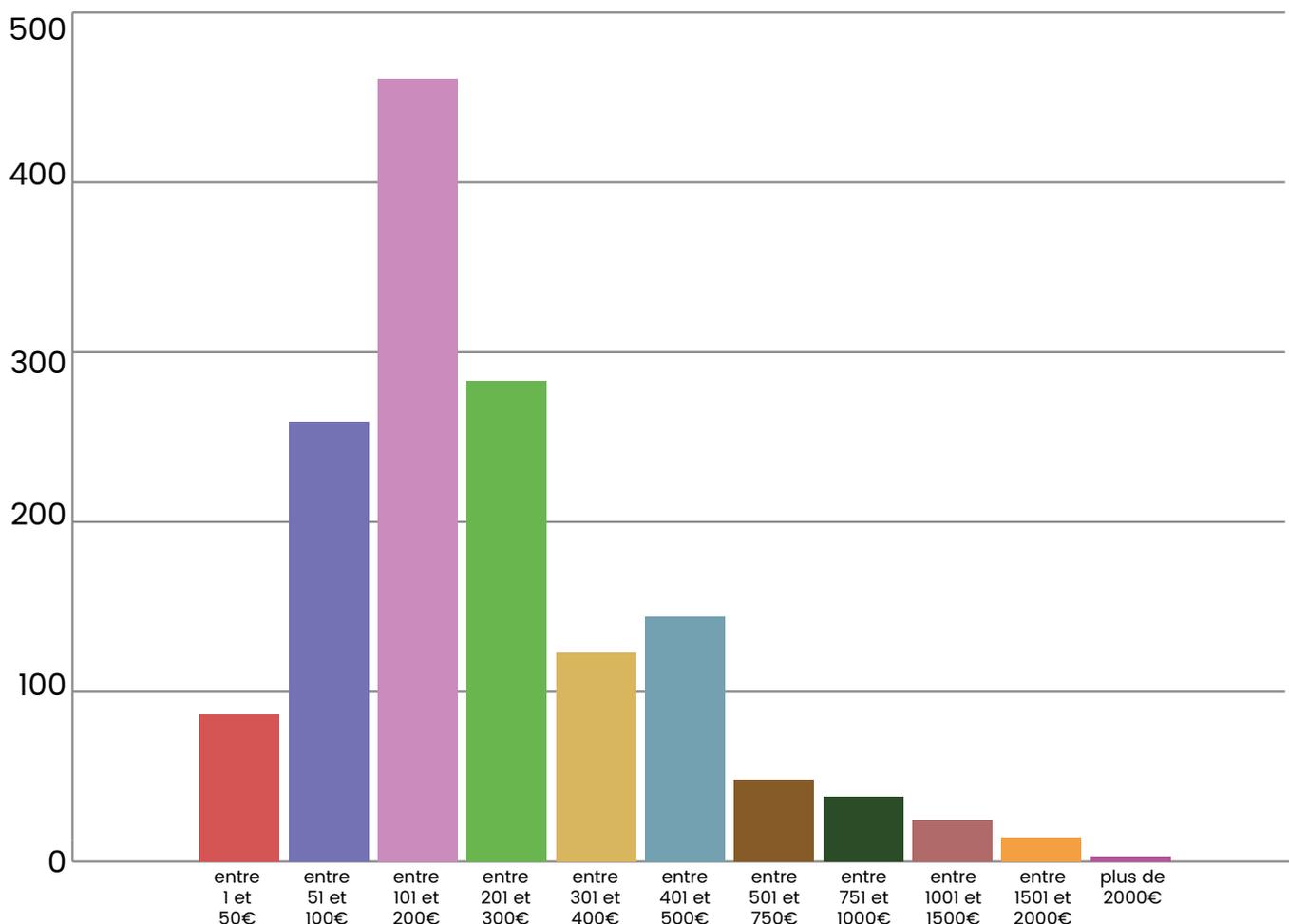


## Question 5 : Distribution des dépenses sur deniers personnels

Question posée (champ libre, optionnel) :

“[Optionnel] Si vous dépensez sur vos deniers personnels, à combien estimez-vous cette dépense annuellement ? Indiquez un montant en euros.”

<i>Nombre de réponses :</i>	1484
entre 1 et 50€	87
entre 51 et 100€	259
entre 101 et 200€	461
entre 201 et 300€	283
entre 301 et 400€	123
entre 401 et 500€	144
entre 501 et 750€	48
entre 751 et 1000€	38
entre 1001 et 1500€	24
entre 1501 et 2000€	14
plus de 2000€	3

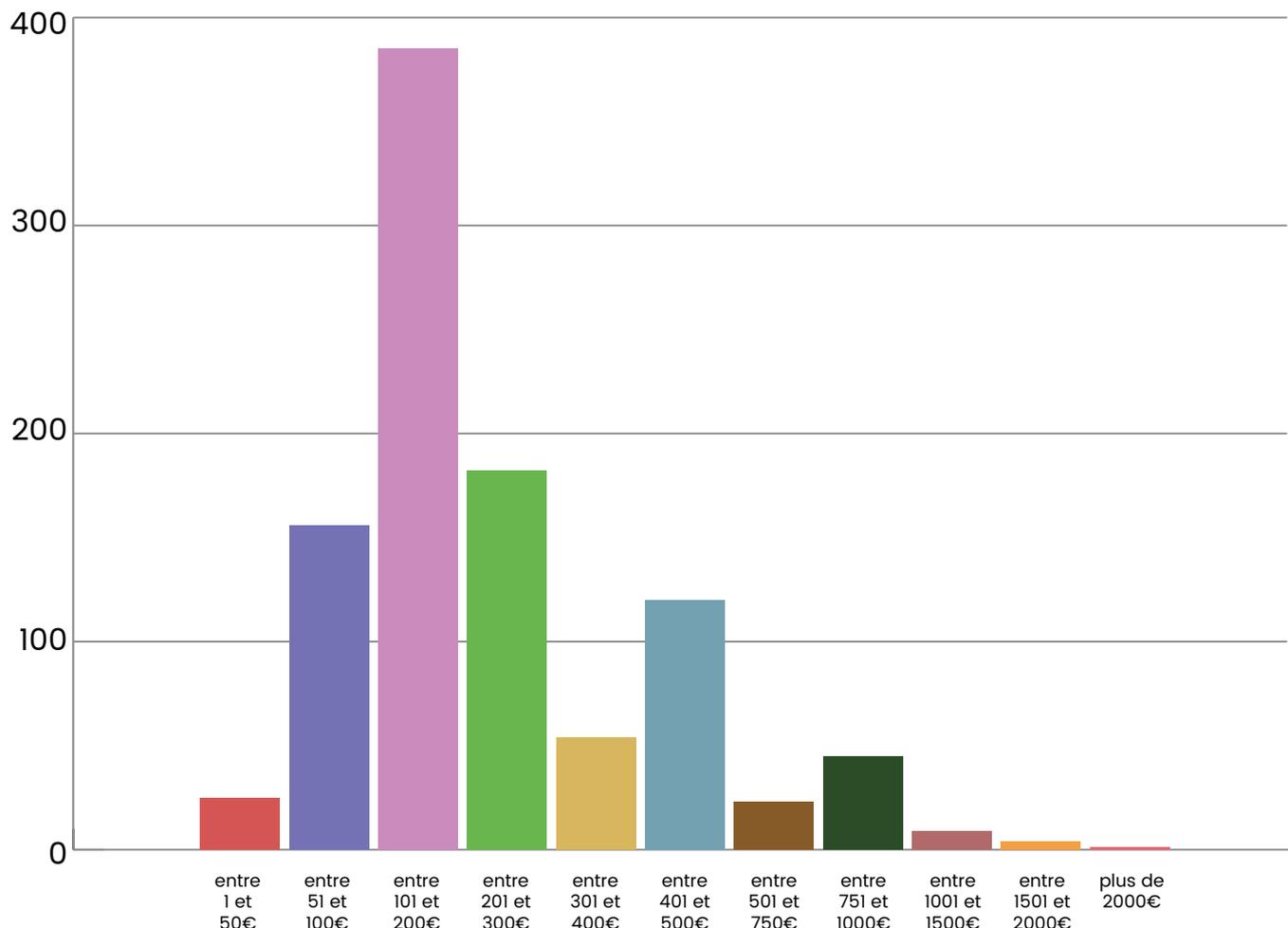


## Question 6 : Distribution du besoin budgétaire perçu (ressources numériques pédagogiques)

Question posée (champ libre, optionnel) :

“[Optionnel] Quel est le budget qui vous semblerait nécessaire pour vous équiper en ressources pédagogiques numériques chaque année ? (hors manuels et fournitures)”

<i>Nombre de réponses :</i>	1004
entre 1 et 50€	25
entre 51 et 100€	156
entre 101 et 200€	385
entre 201 et 300€	182
entre 301 et 400€	54
entre 401 et 500€	120
entre 501 et 750€	23
entre 751 et 1000€	45
entre 1001 et 1500€	9
entre 1501 et 2000€	4
plus de 2000€	1



## Question 7 : Champ libre pour commentaire ou remarque

Question posée (champ libre, optionnel) :

“[Optionnel] Souhaitez-vous ajouter quelque chose ? Avez-vous des précisions sur la répartition entre mairie, coop, deniers persos, etc pour les PE de votre commune, des remarques, des suggestions, ou quelque chose dont vous souhaitez témoigner ? (tout verbatim sera anonymisé en cas de publication)”

281 répondants, voir section verbatims. Ensemble des données (anonymisées) et verbatims disponibles sur demande en contactant [presse@tralalere.com](mailto:presse@tralalere.com).

## Contexte juridique et budgétaire

**Cour des comptes - rapport "FINANCES ET COMPTES PUBLICS - ANALYSE DE L'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE 2023 - Mission interministérielle « Enseignement scolaire »**, avril 2024, <https://www.ccomptes.fr/fr/documents/69412>

**Code de l'éducation: Les compétences des communes** (Articles L212-1 à L212-15), [https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section\\_lc/LEGITEXT000006071191/LEGISCTA000006166573/#LEGISCTA000006166573](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006071191/LEGISCTA000006166573/#LEGISCTA000006166573)

Notamment ce passage de l'article L212-4 : "La commune a la charge des écoles publiques. Elle est propriétaire des locaux et en assure la construction, la reconstruction, l'extension, les grosses réparations, l'équipement et le fonctionnement, à l'exception des droits dus en contrepartie de la reproduction par reprographie à usage pédagogique d'œuvres protégées."

**Code de l'éducation : Liberté pédagogique des enseignants**, article L912-1-1 [https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article\\_lc/LEGIARTI000006525569](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000006525569)

"La liberté pédagogique de l'enseignant s'exerce dans le respect des programmes et des instructions du ministre chargé de l'éducation nationale et dans le cadre du projet d'école ou d'établissement avec le conseil et sous le contrôle des membres des corps d'inspection."

**Code de l'éducation: Liste des dépenses pédagogiques à la charge de l'Etat.** ... (Articles D211-14 à D211-16) [https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section\\_lc/LEGITEXT000006071191/LEGISCTA000006166764/](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006071191/LEGISCTA000006166764/)

**Section "Un numérique au service des apprentissages", PLF 2025 sur le site du MENJ**, <https://www.education.gouv.fr/projet-de-loi-de-finances-2025-415562>

Dont passage "176 M€ seront investis en 2025 sur les systèmes d'information de l'éducation nationale, le numérique et les grands projets informatiques pilotés par le ministère. Outre ce budget ministériel, les crédits de France 2030 continueront d'être mobilisés en faveur des territoires numériques éducatifs (TNE), qui permettent la mise à disposition d'équipements numériques, de formations adaptées aux besoins locaux et de ressources pédagogiques."

*Note auteur : ceci ne comprend pas de budget permettant à tous les enseignants du premier degré de s'équiper de ressources pédagogiques numériques suivant leurs besoins. Le dispositif TNE ne concerne en effet que 12 départements pendant encore une année, sans prolongement dans le temps ni extension au national prévue à date.*

# Contacts Tralalere

## **Serge Versillé**

Directeur du pôle plateformes éducatives  
[serge.versille@tralalere.com](mailto:serge.versille@tralalere.com)

## **Lunise Marquis**

Directrice Communication, Marketing et Diffusion  
[presse@tralalere.com](mailto:presse@tralalere.com)

Catalogue de ressources pédagogiques numériques :  
<https://www.catalogue.education/>

Programme Internet sans crainte :  
<https://www.internetsanscrainte.fr/>

Site internet société Tralalere :  
<https://www.tralalere.com/>

[https://www.instagram.com/tralalere\\_edtech/](https://www.instagram.com/tralalere_edtech/)

<https://www.linkedin.com/company/tralalere>

Ressources :

[Lien vers l'infographie](#)

[Lien vers la vidéo \(youtube\)](#)